

VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018

RELEVÉ DE DECISIONS

Le 19 décembre 2018 à 18 heures 30, le conseil municipal de la Ville du Chambon-Feugerolles, s'est réuni salle du conseil municipal de l'Hôtel-de-Ville, après avoir été dûment convoqué dans les délais légaux le 13 décembre 2018.

Membres présents :

M. BARNIER, maire,
M. BOUTHEON, Mme ROVERA, M. FARA, Mme BONJOUR, M. ROCHETTE, Mme JACQUEMONT, adjoints,
M. COLLARD, M. GAWEL, M. OLIVIER, M. PINEL, Mme DAVID, M. GEYSSANT, Mme BAURE, Mme BASTIDE, Mme BRUYERE, Mme AIVALIOTIS, Mme CHAMPAGNAT, M. AKCAYIR, Mme DI DOMENICO, Mme MEUNIER, Mme ALVES DI OLIVEIRA, M. MELOUX, M. VACHER, M. GAGNAIRE (présent lors de l'appel nominal), M. DUCHER (présent lors de l'appel nominal), Mme JUST (présent lors de l'appel nominal), conseillers municipaux.

Membres absents ayant donné pouvoir :

Mme RETIF à Mme CHAMPAGNAT
M. BOURGIN à Mme BRUYERE
Mme MESSAOUDI à M. BARNIER
M. MAISONNIAL à M. FARA

Membres absents :

M. GAGNAIRE (de la délibération n° 1 à la délibération n° 9)
M. DUCHER (de la délibération n° 1 à la délibération n° 9)
Mme JUST (de la délibération n°1 à la délibération n° 9)
Mme ROURE
M. BAGELLI

Président de séance : M. BARNIER

Secrétaire élu pour la séance : M. VACHER

Il est procédé à l'appel nominal et à l'approbation du relevé de décisions de la séance du 28 novembre 2018. (majorité des suffrages exprimés – 3 votes contre "Réussir ensemble le Chambon")

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

1 – Marché de travaux de réhabilitation de la piscine municipale – Modification des marchés - Approbation

Au cours de l'exécution des travaux de réhabilitation de la piscine municipale, la collectivité est amené à procéder à des modifications sur différents lots constituant le marché de travaux.

Ces modifications portent sur les lots suivants :

MARCHE	TITULAIRE	AVENANT	MONTANT HT
LOT 1 : Démolition	TPM	Avenant n° 3	2 800 ☐
LOT 2 : Gros-œuvre	EIFFAGE CONSTRUCTION	Avenant n° 3	26 565,99 ☐
LOT 5 : Menuiseries extérieures et intérieures aluminium	B'ALU	Avenant n° 2	972,00 ☐
LOT 6 : Serrurerie-Métallerie	LIGNON METAL	Avenant n° 1	6 864,00 ☐
LOT 8 : Isolation-Plâtrerie-Peintures-Plafonds	FOREZ DECORS	Avenant n° 2	52 288,96 ☐
LOT 9 : Carrelage-Revêtements muraux	ASTRUC	Avenant n° 1	12 488,06 ☐
LOT 14 : Electricité courants forts et faibles-Contrôle d'accès-Gestion informatique	EURL BREAT	Avenant n° 2	3 725,00 ☐
LOT 17 : VRD-Espaces verts	STAL TP	Avenant n° 1	30 635,42 ☐

Le conseil municipal approuve ces avenants qui ont été soumis à l'avis consultatif préalable de la commission d'Appel d'Offres et autorise monsieur le Maire à les signer.

Par ailleurs, au cours des travaux, il est apparu nécessaire de revoir la configuration des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement. Ces prestations étant similaires à celles déjà réalisées par l'entreprise STAL TP, titulaire du lot n° 17, le conseil municipal décide de conclure un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence de prestations similaires avec l'entreprise STAL TP pour un montant de 23 981,49 ☐ HT. (unanimité)

2 – Convention de coopération avec le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ondaine – Approbation

Afin d'optimiser la gestion des services fonctionnels du SIVO, la ville du Chambon-Feugerolles assurera la gestion administrative et financière du syndicat à compter du 1^{er} janvier 2019. En contrepartie, le SIVO s'engage à financer la prestation rendue par la ville à hauteur de 30 000 ☐ pour l'année 2019. Le conseil municipal approuve le montant de cette contribution financière et autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de coopération correspondante. (unanimité)

3 – Traité de concession entre la ville du Chambon-Feugerolles et la SPL Cap Métropole - Approbation

Dans le cadre du projet ANRU, initié au milieu des années 2000 sur le quartier La Romière/Le Bouchet, la ville du Chambon-Feugerolles a construit un bâtiment à vocation médico-éducative, dédié à l'accueil d'enfants et d'adolescents en situation de polyhandicap. Après 5 années de fonctionnement, cette structure a atteint un taux d'occupation de 99 %.

Aujourd'hui, la collectivité souhaite poursuivre son investissement et renforcer les capacités de l'Institut Médico-Educatif en envisageant une extension de l'immeuble en vue d'intégrer un IME pour enfants polyhandicapés de 8 à 12 places. Cette nouvelle activité nécessite la réalisation d'une construction adossée au bâtiment existant.

Pour cela, la ville du Chambon-Feugerolles, autorité concédante, souhaite confier à la Société Publique Locale Cap Métropole, concessionnaire, la réalisation d'une opération portant sur la conception, la réalisation, le financement, l'entretien et la maintenance de l'ensemble immobilier ainsi que l'exploitation des bâtiments.

Le conseil municipal approuve le traité de concession à intervenir avec la SPL Cap Métropole ainsi que le bilan financier prévisionnel de la concession et autorise monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant. (unanimité)

4 – Fixation du taux des taxes locales communales – Année 2019

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales qui s'établiront comme suivant pour 2019 :

- Taxe d'habitation :	14,65 %
- Taxe sur le foncier bâti :	24,59 %
- Taxe sur le foncier non bâti :	52,58 %

(unanimité)

5- Budget primitif 2019 – Approbation

Le budget primitif de l'exercice 2019 présenté est conforme aux orientations budgétaires débattues lors de la précédente séance.

Il s'équilibre en fonctionnement à la somme de 17 586 678 € et en investissement à la somme de 5 434 437 €.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il est proposé une limitation de l'évolution des charges à caractère général (3 680 575 €). La maîtrise des dépenses de personnel est également poursuivie (9 000 000 €). Pour ce qui est des autres charges de gestion courante (2 384 922 €), il est à noter que la commune maintiendra son soutien au tissu associatif local au travers des concours financiers qu'elle leur apporte. Les montants des contributions versées au Service Départemental d'Incendie et de Secours (545 267 €) et au Centre Communal d'Action Sociale (736 000 €) seront maintenus au même niveau qu'en 2018.

Concernant les recettes de fonctionnement, monsieur FARA souligne que, comme chaque année, le budget sera voté sur la base d'une estimation des principales recettes de fonctionnement.

Il présente ensuite les principaux projets d'investissement prévus en 2019 :

- réaménagement du parc du Bouchet et du site de l'Eglise du Bon Pasteur,
- poursuite de l'aménagement de l'éco-quartier des Molières,
- réaménagement de la place Joseph Sauvignet,
- création d'un parking rue Jean-Jacques Rousseau,
- extension et maintenance du parc de caméras de vidéoprotection,
- travaux de rénovation à l'Ecole maternelle Jean-JJaurès – Projet Design "Je participe à la rénovation de mon école".

Monsieur le Maire et monsieur FARA remercient l'ensemble des élus et des services pour l'élaboration de ce budget.

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2019 de la commune. (unanimité)

6 – Ondaine Habitat – Demande de garanties financières communales

Afin d'assurer le financement de travaux de réhabilitation de 55 logements situés Zone industrielle "Les Platanes" et 6 rue Saint-Clément au Chambon-Feugerolles, Ondaine Habitat a souscrit deux emprunts d'un montant de 455 200 € et 447 400 € auprès de la Caisse des Dépôts.

Le conseil municipal accorde la garantie financière communale à hauteur de 80 % pour ces deux prêts. (unanimité)

7 – Amortissement des immobilisations – Fixation des durées

Par délibération du 26 novembre 1996, le conseil municipal a fixé les conditions actuelles d'amortissement des immobilisations de la commune. Cependant, afin de tenir compte des évolutions de l'instruction budgétaire et comptable, une révision et une adaptation des modalités d'amortissement des biens de la commune est nécessaire.

Pour chaque catégorie d'immobilisations, le conseil municipal décide de fixer les durées minimales et maximales d'amortissement et charge l'ordonnateur de déterminer la durée d'amortissement d'un bien à l'intérieur de ces durées conformément au tableau ci-après :

DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Compte d'immobilisation	Libellés	Précisions	Durée d'amortissement en années
	Biens de faible valeur	Toute nature amortissable présente dans ce tableau dont le montant est inférieur à 1500€	1

INCORPORELLES

202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	202 Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme, dans le cadre de sa compétence	5 à 10
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais insertion	2031 Frais d'études non suivis de réalisation 2032 Frais de recherche et de développement 2033 Frais insertion non suivis de réalisation	1 à 5
204	Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers matériels ou études Subventions d'équipement versées pour le financement de bâtiments et d'installations	1 à 5 5 à 30
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2051 concessions et droits similaires (logiciels, progiciels, licences,,,) 2053 Droit de superficie	2 à 5
208	Autres immobilisations incorporelles	2087 Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition 2088 Autres immobilisations incorporelles	2 à 5

CORPORELLES

2132	Immeubles de rapport	Immeubles productifs de revenus sous réserve qu'ils ne soient pas affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif	40 à 50
2157	Matériel et outillage de voirie	21571 Matériel Roulant 21578 Autre matériel et outillage de voirie	5 à 10
2158	Installations, matériel et outillage techniques, autres	Tous les matériels techniques	3 à 10

218	Autres immobilisations corporelles	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	5 à 20
		2182 Matériel de transport	5 à 10
		2183 Matériel de bureau et matériel informatique	2 à 10
		2184 Mobilier	5 à 15
		2188 Autres immobilisations corporelles	5 à 15

(unanimité)

8 – Allocations pour noces d'or et diamant

Le conseil municipal décide d'accorder :

- l'allocation communale de 150 € pour noces d'or à :

- Mme et M. Régis SAGNOL, mariés le 4 mai 1968 au Chambon-Feugerolles,
- Mme et M. Michel REY, mariés le 7 décembre 1968 à la Ricamarie,

- l'allocation communale de 300 € pour noces de diamant à :

- Mme et M. Auguste CARROT, mariés le 7 mars 1958 à Unieux.

(unanimité)

9 – Mission adulte relais "Soutien à la parentalité" – Demande de partenariat auprès de l'Etat

Depuis 2009, la ville du Chambon-Feugerolles participe à la mise en œuvre du programme adultes relais mis en place par le Comité Interministériel des villes. Au travers de ce dispositif, la ville a créé deux postes d'adultes relais dont l'un porte sur la mise en œuvre d'une mission de "soutien à la parentalité".

Cette convention adulte relais "soutien à la parentalité" est arrivée à son terme le 30 novembre 2018 et ne peut être renouvelée. La ville souhaite toutefois poursuivre cette action afin de pouvoir assurer une continuité des missions et de garantir les conditions favorables à un dialogue entre les familles et les institutions (Education nationale, ...), de repérer les problématiques familiales, de prévenir le décrochage scolaire.

Aussi, le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter les services de l'Etat pour démarrer un nouveau partenariat par la création d'une nouvelle mission d'adulte relais "soutien à la parentalité". (unanimité)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.